Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2025 A 18H00

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :
Madame GRIMAL (à Monsieur FABRE)
Monsieur BOURDIN (à Madame PETIT)
Monsieur GRANJU (à Monsieur DEROUBAIX)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Monsieur DI PERNA (à Monsieur BECQUART)
Madame SEYTIER (à Madame FALCON)
Madame QUELIN (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :
Monsieur KARTAL, Madame PONCET, Madame ARBORE, Monsieur RIBIERE, Madame ARENA, Monsieur LARBI.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques BECQUART est désigné secrétaire de séance.

2025.04.37 **PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature : 8.2 Action sociale

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritaire à l'échelon intercommunal entre la CAF, la Communauté de Communes et une ou des communes du territoire. La CTG renforce la coopération entre les communes autour de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

La Convention signée en 2021 arrive à son terme. Dans le cadre de son renouvellement, un diagnostic de territoire doit être réalisé. Le cabinet M2C a été retenu, il sera l'interlocuteur privilégié dans cette démarche.

Le coût de cette étude est de 19 908 €. La CAF participe au financement à hauteur de 50 %. Le restant sera partagé entre toutes les communes signataires de la convention annexée, au prorata du nombre d'habitants.

Pour aider l'organisation des dépenses, la Commune de Loyettes se chargera de porter le projet en son nom. Elle avancera les dépenses et facturera aux différentes communes selon les modalités indiquées sur ladite convention.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

La Commission Municipale **Action Éducative et vie scolaire** lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **16 juin 2025** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** le projet de convention joint à la présente délibération ;
2. **DE VALIDER** la participation au financement du diagnostic CTG et notamment de verser le remboursement à hauteur de 2 083.69 € à la Commune de Loyettes porteuse du dispositif ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 24 JUIN 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey

MAIRIE D'AMBERIEU en BUGEY (AIN)

Jacques BECQUART
Secrétaire de séance

MAIRIE D'AMBERIEU en BUGEY (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250619-DEL_2025_04_37-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025